



La Motte, le 1^{er} septembre 2021

Municipalité de La Motte
Monsieur Réjean Richard, Maire
349, Chemin Saint-Luc
La Motte, (Québec) JOY 1T0

REÇU LE
31 AOÛT 2021

Objet : Projet de compensation à la suite des changements du projet Authier

Monsieur le Maire,

Sayona Québec inc. travaille sans relâche à la planification, à l'organisation et au lancement du projet Authier dans votre municipalité. Comme vous l'avez su récemment, nous nous sommes portés acquéreur du site de Lithium Amérique du Nord à La Corne à la suite d'un long processus légal conclu récemment.

Nous en sommes très fiers puisque cela permettra de faire travailler plusieurs centaines de travailleurs à proximité de votre agglomération. Cette acquisition fera en sorte de créer un hub de production à La Corne et, par conséquent, les installations sur le site de Authier seront réduites. L'emprunte environnementale de ce projet sera aussi grandement diminuée.

Quoi qu'il en soit, Sayona saisit bien l'importance de ce changement pour la municipalité de La Motte et, suivant nos discussions avec vous et votre directrice générale, nous avons bien compris que ce sujet vous tenait à cœur. Le changement de ce projet réduira les revenus de taxation globale du projet pour la municipalité.

Nous vous revenons donc avec une proposition de compensation.

Un des changements majeurs pour améliorer ce projet consiste à ne pas construire de concentrateur sur le site de Authier afin de maximiser nos opérations futures sur le site de LAN à La Corne. Se faisant, les taxes municipales prévues à verser pour le concentrateur à La Motte demeurent réduites par rapport aux plans originaux.

Dans ce contexte et depuis le tout début, nous sommes heureux et fiers de notre partenariat avec vous que nous considérons constructif et avant-gardiste. Nous sommes donc d'avis, qu'afin d'honorer les retombées financières et structurantes prévues dans votre municipalité, nous devons enclencher un processus de compensation juste et équitable.

À cet effet, nous avons tenu avec vous et votre directrice générale plusieurs rencontres dans le but de rendre effective un projet d'engagement de notre part. Il porte ainsi sur les éléments suivants :

SAYONA QUÉBEC INC.

169, chemin du Quai
La Motte (Québec) JOY 1T0
819-218-3423
info@sayonaquebec.com

sayonaquebec.com

- Notre engagement doit être conditionnel à l'acquisition de NAL par Sayona, à l'acceptation du projet Authier par le ministre du MELCC ainsi qu'à l'obtention de tous les permis pour l'opération du projet Authier;
- Engagement de SYQ à rembourser la perte de taxes municipales reliées à la différence entre le projet Authier présenté et le projet révisé;
- SYQ devra refaire une étude approfondie en temps venue avec les consultants ALTUS sur l'évaluation desdits montants;
- La municipalité souhaite une indexation annuelle au coût de la vie;
- La municipalité désire un ajustement équivalant à la valeur qui aurait été porté au rôle d'évaluation avec le projet initial (compensation pour la réduction des installations).
- Selon les estimés préliminaires de perte des taxes municipales est évaluée très approximativement à 261 000\$ annuel. Cette proposition de compensation demeure pour toute la durée de vie de la mine.
- Appui du conseil municipal et de son Maire au projet Authier.

Par la présente, Sayona Québec inc. s'engage donc à compenser la municipalité si les conditions sont rencontrées, compensation dont les détails resteront à définir plus spécifiquement après un processus très attendu : celui d'une recommandation positive par le ministre du MELCC concernant le projet Authier.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Brett Lynch, Directeur général
Sayona Mining Limited



M. Guy Laliberté, Chef de la direction
Sayona Québec Inc.



M. Michel Ratté, Dir. Développement durable
Sayona Québec Inc.

Signé le : 1 Septembre 2021

SAYONA QUÉBEC INC.

169, chemin du Quai
La Motte (Québec) J0Y 1T0
819-218-3423
info@sayonaquebec.com

sayonaquebec.com